



Juin 2024 – N° 80

## Madame, Monsieur, Chères Tolvériennes, Chers Tolvériens

Dans notre monde, il y a deux catégories de personnes : celles qui voient toujours le verre à moitié vide et celles qui voient toujours le verre à moitié plein.

Certes il y a les guerres, les maladies, la misère, le chômage, la croissance en berne, le réchauffement climatique, un contexte politique particulièrement préoccupant...

Les OPTIMISTES refusent de voir ce qui est moche et triste, ils préfèrent regarder ce qui les met en joie.

L'équipe municipale se range dans cette catégorie des gens optimistes par nature, mais avouons-le « **les temps sont durs** ».

Pas de pessimisme à TOUVRE, fidèle à notre engagement initial, nous allons continuer de mettre en place nos projets qui sont tous dirigés dans l'intérêt général de notre commune.

Le projet de ce mandat avec la réhabilitation du Club house de football en « salle socioculturelle et inter-générationnelle » doit démarrer fin septembre prochain.

Dans ce même souci de transparence, soyez assurés de la bonne gestion des deniers communaux même si les aides et subventions se raréfient.

TOUVRE bouge, avance, est attractif en termes de valorisation des biens.

Soyez sûrs que l'équipe que vous avez élue est au travail, obstinément tournée vers demain et vers des jours meilleurs, dans un esprit constructif et serein.

Malgré un climat anxigène à tous les niveaux de notre société, il faut inverser cette tendance, ce n'est pas qu'un vœu pieu, c'est le désir du bien vivre ensemble.

Alors chers Tolvériennes et Tolvériens, nous vous souhaitons, l'équipe municipale et moi-même, un très bel été 2024.

« LE PESSIMISME EST D'HUMEUR – L'OPTIMISME EST DE VOLONTE

Votre Maire

*Brigitte BAPTISTE*



## RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINTE MARIE MADELEINE

Suite à la modification du projet suivant les directives de L'INRAP ([Institut National de Recherches Archéologiques Préventives](#)), exigeant un pluvial en surface, une mise à jour de l'estimatif des travaux ainsi qu'une proposition d'un phasage adapté au budget communal a été réalisé par l'Architecte du Patrimoine, Philippe LEBLANC.

**L'actualisation du diagnostic préalable à la restauration de l'église s'établit pour un montant global total de 2 363 952.98 € TTC avec 17 tranches de travaux comme suit :**

### TRANCHES 1 A 6

#### MESURES CONSERVATOIRES ET TRAVAUX DE RESTAURATION DE CHARPENTE COUVERTURE

- <b>TRANCHE 1 :</b> <i>Mesures conservatoires avec étaieage et réalisation de 3 tirants métalliques dans la nef</i>	127 167,33 €
- <b>TRANCHE 2 :</b> <i>Restauration de la charpente couverture des travées 1 et 2 de la nef</i>	114 971,40 €
- <b>TRANCHE 3 :</b> <i>Restauration de la charpente couverture de la travée 3 de la nef et de l'ancienne croisée</i>	144 199,64 €
- <b>TRANCHE 4 :</b> <i>Restauration de la charpente couverture du sanctuaire</i>	100 764,35 €
- <b>TRANCHE 5 :</b> <i>Restauration de la charpente couverture du bras sud du transept</i>	99 397,46 €
<b>TRANCHE 6 :</b> <i>Restauration de la charpente couverture de l'absidiole sud</i>	83 453,87 €

### TRANCHES 7 A 13

#### TRAVAUX DE RESTAURATION DES MACONNERIES EXTERIEURES ET VITRAUX

- <b>TRANCHE 7 :</b> <i>Consolidation et restauration de la façade occidentale</i>	129 048,72 €
- <b>TRANCHE 8 :</b> <i>Consolidation et restauration de la façade sud de la nef</i>	118 823,86 €
- <b>TRANCHE 9 :</b> <i>Restauration du clocher</i>	175 254,90 €
<b>TRANCHE 10 :</b> <i>Restauration de la façade nord de la nef et de l'ancienne croisée</i>	133 968,22€
- <b>TRANCHE 11 :</b> <i>Consolidation du sanctuaire</i>	81 491,22 €
- <b>TRANCHE 12 :</b> <i>Restauration des façades du sanctuaire</i>	164 369,51 €
- <b>TRANCHE 13 :</b> <i>Restauration des façades du bras sud du transept et de l'absidiole sud</i>	154 954,23 €

### TRANCHES 14 A 17

#### TRAVAUX DE RESTAURATION DES MACONNERIES EXTERIEURES ET VITRAUX

- <b>TRANCHE 14 :</b> <i>Restauration intérieure du sanctuaire</i>	172 794,44 €
- <b>TRANCHE 15 :</b> <i>Restauration intérieure de l'ancienne croisée</i>	152 540,33 €
- <b>TRANCHE 16 :</b> <i>Restauration intérieure de la travée 3 de la nef et de l'absidiole</i>	178 079,53 €
- <b>TRANCHE 17 :</b> <i>Restauration intérieure des travées 1 et 2 de la nef</i>	232 673, 97 €

Ce nouveau dossier a été transmis en avril dernier à l'INRAP pour avis sur le projet actualisé.

Le 24 mai dernier, l'INRAP nous informe que le projet modifié de M. LEBLANC, permet d'une manière générale de garantir la conservation des vestiges archéologiques et qu'en conséquence, il nous a été confirmé qu'un tel projet ne fera pas l'objet de prescriptions complémentaires.

Ainsi, nous n'avons pas l'obligation de faire réaliser des fouilles archéologiques.

# LOTISSEMENT « Les terrasses de la Touvre » 34 LOTS- Rue du Piquier

Le permis d'aménager n° 16385 23 C0001a été délivré à CAM & LEO Aménagement le 27 novembre 2023.

Un diagnostic archéologique préventif est imposé par l'INRAP ( Institut National de Recherches Archéologiques Préventives ). Il est en cours.



Commune de Touvre  
PA 2 – Notice d'aménagement



## Chapitre VI – PLAN MASSE DU PROJET



PA 16385 23 C0001  
Date d'expiration : 20/04/2023  
TOUVRE

Ce document est la propriété de GST.  
Il ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué, même partiellement, sans autorisation écrite de GST.

13/30

## Elections législatives



Suite au [décret du 9 juin 2024](#) du Président de la République portant dissolution de l'Assemblée Nationale sur la base de l'article 12 de la Constitution, des élections législatives anticipées seront organisées.

[Le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024](#) portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale prévoit que

**le premier tour se tiendra le 30 juin 2024**

**Le second tour se tiendra le 7 juillet 2024**

**Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures**

les députés représentent la Nation tout entière

Ils sont élus au **suffrage universel direct** lors d'un scrutin majoritaire à deux tours organisé dans 577 circonscriptions.

Au **premier tour** pour être élu un candidat doit obtenir **plus de 50 % des suffrages exprimés** avec un nombre de voix au moins égal à **25 % des électeurs inscrits**.

Le **second tour** est organisé une semaine après le premier, dans toutes les circonscriptions où aucun candidat n'a été élu au premier tour.

Peuvent se présenter à ce second tour les **candidats arrivés en tête du premier tour** et les autres candidats ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à **12,5 % des électeurs inscrits**.

Le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix est élu. Le plus âgé des candidats est élu en cas d'égalité.





## Le Conseil Municipal des Jeunes à la Touvre en Fête

Comme prévu, les jeunes élus du CMJ ont contribué à l'animation de la Touvre en Fête l'après-midi du samedi 1<sup>er</sup> juin 2024.

Après bien des péripéties et reports de date liés aux pluies de Mai, le parcours du jeu de l'oie a pu être peint, à côté du City-Stade, par les élus adultes de la commission jeunesse en profitant d'une éclaircie le jeudi après-midi.



Ce jeu de l'oie, méticuleusement préparé par les membres du CMJ se compose d'un parcours de 24 cases sur lequel les joueurs évoluent en répondant, sur chaque case, à un questionnaire autour de notre rivière et son environnement proches.

Des cases spécifiques, La Lèche, La Font de Lussac, le Dormant, le Bouillant ont bien sûr été incorporées au parcours.

Le temps peu favorable n'a pas suscité la cohue, cependant enfants et parents ont pu tester, sous la responsabilité des élus du CMJ présents et en charge du questionnaire, leurs connaissances sur la commune.

Le jeu, peint de façon définitive sur le site, sera donc à disposition des visiteurs qui devront au préalable récupérer des et questionnaire à l'accueil de la mairie.



## Initiation aux gestes de premier secours à l'école

Les classes de GS-CP, CE1-CE2 et CM1-CM2 ont bénéficié d'une intervention des **Sauveteurs de la Charente** qui les ont familiarisés aux gestes de premiers secours et leur ont présenté une partie du matériel qu'ils sont amenés à utiliser dans leurs interventions.

Les élèves de cours élémentaires vous racontent ce moment et partagent avec vous leurs impressions dans ces morceaux choisis.

Mardi 14 mai, Pascal et Laëtitia, des Sauveteurs de la Charente, sont venus nous voir pour nous expliquer les gestes de premiers secours. Ils ont commencé par nous demander les numéros d'urgence. Il y avait le 18, le 112, le 115, le 114, le 15 et le 17. En cas d'urgence, pour les personnes qui ne savent pas lequel il faut appeler, c'est le 112.

Ils ont présenté la P.L.S. : la Position Latérale de Sécurité. Quand la personne est à terre, il faut la tourner et lui ouvrir la bouche pour qu'elle respire.

Quand une personne respire mais qu'elle a un problème, elle peut s'étouffer en avalant sa salive. On doit lui dire « Ouvre les yeux et serre-moi la main. » pour voir si elle est consciente ou inconsciente.

Pascal et Laëtitia nous ont appris à faire des massages cardiaques.

Pascal nous a présenté du matériel. Il y avait un collier cervical (ça sert à garder la tête droite), un défibrillateur et un mannequin pour nous entrainer. Le défibrillateur aide à remettre le cœur en route en faisant une décharge électrique.

Laëtitia nous a montré l'ambulance où il y avait tout le matériel. Il y avait un lit à roulettes et à côté, un siège si quelqu'un voulait s'asseoir à côté de la personne qui est sur le lit.

Il y avait un brancard, une bouteille d'oxygène, des médicaments, des compresses et des attelles.

Laëtitia nous a montré le brancard et nous a appris comment on le fait sortir et on le fait rentrer.

J'ai aimé le moment où on a visité l'ambulance. J'ai trouvé très intéressant le moment où Laëtitia nous a présenté le massage cardiaque. (Ethan)

J'ai aimé car l'ambulance avait beaucoup de choses à l'intérieur. (Noé)

Moi, j'ai aimé parce que ça nous aide à savoir comment sauver notre famille et nos amis. (Amara)

L'information la plus importante, c'est la P.L.S. C'est très important. (Célian)

J'ai aimé parce qu'ils nous ont dit les choses qu'il fallait faire pour notre sécurité. (Virgile)

J'ai bien aimé faire le massage cardiaque. Comme ça, si on doit sauver des gens, on a appris comment faire. (Louise Bris)





# SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024

Pré de la Cure - Rue du stade

## Concert et spectacle de feu gratuits

### 21 h - JULIANNE JOE

La voix pleine d'émotions et d'authenticité à la couleur celte de Julianne Joe nous rappelle celle de Sinead O'Connor. Guitariste émérite, elle vous invite à un voyage singulier, sensible et envoûtant.



### 22 h - ETINCELLE / COMPAGNIE SUPER CHO

Flammes, braises, pyrotechnie, incandescence, lumière ! Tantôt mystique, tantôt rock'n roll, ce spectacle est une cascade de tableaux spectaculaires, poétiques et virtuoses.



## Le moustique tigre, un nouvel hôte indésirable sur notre territoire

Arrivé en France en 2004 avec l'essor des échanges internationaux et le changement climatique, le moustique tigre est aujourd'hui présent dans 74 départements, dont la Charente.

Cet insecte piqueur peut transmettre des maladies tropicales. Pour mieux s'en protéger, il est essentiel de bien le connaître.

### Comment l'identifier ?

Il diffère de notre moustique traditionnel du fait de ses proportions et son apparence. Très petit, il mesure environ 5 mm. Le corps et les pattes sont rayés de noir et blanc. En vol, il ne fait aucun bruit.

### Que provoque-t-il ?

Le moustique tigre, dont l'activité est exclusivement diurne, est source de nuisances. Ses piqûres provoquent des démangeaisons parfois douloureuses. Dans des conditions très particulières, le moustique tigre peut véhiculer des arbovirus tels que la dengue ou Le chikungunya par une simple piqûre. Il est donc surveillé par les autorités sanitaires. Pour l'heure, si aucun cas de telles maladies a été recensé sur le territoire communal, il faut cependant rester vigilant.

### Comment lutter contre sa prolifération ?

Cet insecte pond à proximité des eaux calmes. Éliminez les eaux stagnantes présentes dans les coupelles, pots de fleurs, arrosoirs. Couvrez les réservoirs d'eau. Les piscines, où l'eau est en mouvement, ne représentent pas un risque.



### Se protéger des piqûres

Utilisez des ventilateurs. Les moustiques fuient les endroits frais et ventilés car ils volent très mal. Portez des vêtements amples et couvrants surtout durant la journée. Appliquez des produits anti-moustiques sur votre peau. Installez des moustiquaires ou des diffuseurs d'insecticides.





## Des horaires pour les travaux bruyants

À quelles heures et quels jours peut-on tondre sa pelouse ?

À quel horaire peut-on utiliser sa tondeuse à gazon la semaine et le week-end ?

Les travaux de jardinage et bricolage peuvent occasionner des nuisances. Il ne faut donc pas oublier les règles ni négliger le respect de chacun pour préserver les bonnes relations de voisinage !



### Nuisances sonores : respect des horaires et appel à la citoyenneté de chacun

L'arrêté préfectoral du 20 avril 1999 porte réglementation des bruits de voisinage, il définit les horaires pour limiter les nuisances sonores occasionnées par les appareils à moteur thermique (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, etc...).

Il stipule que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

De nombreuses autres nuisances sonores liées aux activités quotidiennes extérieures (musique, aboiement de chiens, dîners tardifs, etc...) font également l'objet d'une réglementation et dans le cas de troubles constatés, le ou les auteurs sont passibles de sanctions (amendes forfaitaires notamment). Avant tout, la sagesse de chacun doit permettre d'assurer le respect des uns et des autres et de préserver ainsi le bien-vivre ensemble.

### Brûlage des déchets verts : c'est interdit !

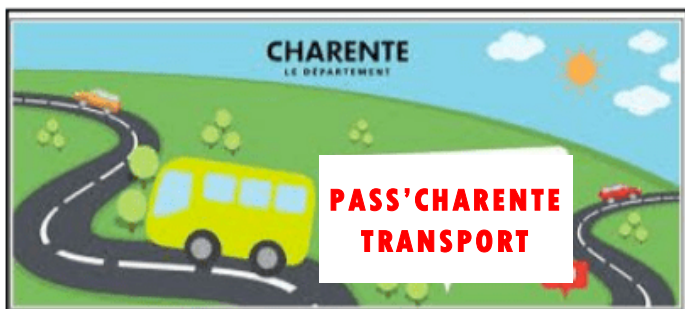
Un foyer sur dix brûle aujourd'hui encore ses tontes de pelouse ou tailles de haies au fond du jardin, alors que c'est dangereux pour la santé et interdit par la loi depuis 2011. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

#### Vigilance quant à la pollution de l'air

Le brûlage des déchets verts est source d'émissions importantes de substances polluantes, de particules fines. A titre d'exemple, mettre le feu à 50 kg de déchets verts émet autant de poussières que 18 000 km parcourus avec une voiture essence récente et autant de particules fines qu'une chaudière au fuel performante, fonctionnant pendant un mois.



## Chèques pass'transport autonomie



Pour faciliter votre mobilité, le Département de la Charente met en place le pass'transport autonomie.

Vous êtes âgé(e) de 65 ans et plus et vous vivez sur le territoire charentais, le Département vous offre un chéquier d'une valeur de 60 €.

Ce pass' vous permet d'accéder aux services de transport à la demande et aux taxis à moindre coût.

Le pass'transport autonomie s'utilise auprès de tous les partenaires conventionnés, sur le tout territoire de la Charente.

### Se renseigner sur les transports - La Charente

Le service des transports est situé 36 boulevard de Bretagne 16022 ANGOULÊME Cédex Contact : 09 70 87 08 70

Lien : <https://www.lacharente.fr/vos-besoins/pour-mes-deplacements/se-re renseigner-sur-les-transports/>

68 transports sont agréés en 2024, la liste complète figure sur la site internet

Pour information les plus proches de Touvre sont :

➤ LETASSIST (L.LAROCHE)	AIGRE/ANGOULEME	06.61.52.59.52
➤ ELIENA PETITJEAN	ANGOULÊME	06.65.17.32.89
➤ YANNICK THOREAU	ANGOULÊME / MORNAC	05.45.65.59.66 - 06.07.81.48.55
➤ MOUVIBUS	L'ISLE D'ESPAGNAC	05.45.95.74.22
➤ MAGNAC TAXI (Y. BENICHOU)	MAGNAC-SUR-TOUVRE	06.17.48.17.62
➤ ABC TAXI 16	SERS	06.20.98.68.92

# PASS' TRANSPORT AUTONOMIE BULLETIN D'ADHÉSION 2024

Pour faciliter la mobilité, le Département de la Charente met en place le Pass'transport autonomie. Vous êtes âgé(e) de 65 ans et plus et vous vivez sur le territoire charentais.

Le Département de la Charente vient de vous offrir ce Pass'transport autonomie\*.

Ce Pass' vous permet d'accéder aux services de transport à la demande et aux taxis à un moindre coût.

Le Pass'transport autonomie s'utilise chez tous les partenaires conventionnés.

Vous pouvez recevoir gratuitement à votre domicile le Pass'transport autonomie.

Nous vous invitons à remplir lisiblement le coupon-réponse ci-dessous et à l'envoyer à l'adresse suivante :

**DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE**  
Pôle solidarités  
Direction de l'autonomie  
31 boulevard Émile Roux - CS 60000  
16917 ANGOULÊME Cedex 9  
05 16 09 76 27

Mme     M.

Nom du bénéficiaire : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

.....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

J'atteste sur l'honneur répondre aux conditions requises pour bénéficier du Pass'transport , à savoir : l'âge et le lieu de résidence.

Par conséquent, je certifie que les éléments que je viens de fournir sont exacts.

Fait à : .....

Le : .....

Signature obligatoire

Documents à fournir obligatoirement :

- photocopie de la face recto de votre carte d'identité ou la page où sont mentionnés votre nom et votre date de naissance du livret de famille
- justificatif de domicile de moins de 3 mois

**Merci de renvoyer sous enveloppe affranchie votre bulletin, accompagné des pièces justificatives à l'adresse indiquée ci-dessus.**

## ATTENTION

Aucun rendu de monnaie ne pourra être effectué sur les chèques. Vous devez compléter en espèces si le montant de la prestation dépasse la valeur des titres présentés. L'offre est limitée à un seul Pass transport autonomie par an et par personne. Un deuxième chéquier peut être délivré pour les déplacements vers un accueil de jour.



# Mon été Grand'Angoulême

Accès gratuit au centre aquatique Nautilus pour les 12 ans et moins (nés après le 7 juillet 2011) les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 14 h à 18 h, du 8 juillet au 31 août 2024.

Attention, cette année, le dispositif évolue légèrement. D'une part, les enfants de moins de 10 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte, d'autre part les mercredis après-midi font désormais partie du dispositif.

Les cartes pourront être retirées par les familles à l'accueil de la mairie.

Sur présentation de :

- 1 justificatif de domicile ;
- 1 justificatif d'âge de l'enfant ;
- 1 photo d'identité de l'enfant.



## CHARENTE LE DÉPARTEMENT



[www.lacharente.fr](http://www.lacharente.fr)

Facebook Département de la Charente - Officiel // © departementcharente





## ÉDITO

Partir en vacances doit être un plaisir accessible à toutes et tous ! Pourtant, la crise économique marquée par une inflation record a considérablement impacté le budget dédié aux loisirs de l'ensemble des foyers.

Pour que chaque enfant puisse profiter d'un séjour de vacances inoubliables, découvrir de nouvelles activités et de nouvelles personnes, nous reconduisons cette année, le « coup de pouce » du Département en faveur des familles les plus modestes.

Le Département s'occupe de tous et n'oublie personne. Ce coup de pouce est fait pour vous alors n'hésitez pas à vous en saisir.

Je vous souhaite d'excellentes vacances d'été !

**Philippe BOUTY**  
Président du Conseil  
départemental de la Charente

### MONTANT DU SÉJOUR (Organisateur)

déduction faite des différentes aides dont pourraient bénéficier les familles (CAF, mairies, comités d'entreprise...)

### AIDE COUP DE POUCE (Département)

Ce qui vous reste à payer

Valable pour 1 organisme seulement  
par enfant mineur

## CONDITIONS D'ACCÈS AU DISPOSITIF

Madame, Monsieur,

vous sollicitez auprès du Département de la Charente une aide financière pour offrir des vacances d'été à votre ou vos enfants mineurs, entre le 6 juillet et le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Seuls les séjours d'été habilités par la Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), sont pris en considération.

L'aide qui peut vous être accordée est par ailleurs conditionnée à un quotient familial. Afin de simplifier vos démarches, le quotient familial pris en considération est identique à celui calculé par la Caisse d'Allocations Familiales ou par la Mutualité Sociale Agricole.

### MONTANT DE L'AIDE MAXIMUM ACCORDÉE PAR JOUR DE PRÉSENCE EFFECTIVE DE L'ENFANT

(dans la limite de 15 jours, en fonction du quotient familial)

- jusqu'à 534 €..... 5 €/j
- de 534,01 € à 549 €..... 4 €/j
- de 549,01 € à 580 €..... 3 €/j

À l'issue du séjour, l'aide accordée est versée directement au centre de vacances ou de loisirs organisateur du séjour. Cela signifie que vous ne recevrez pas d'argent directement. Vous ne réglez que la partie restant à votre charge, à concurrence d'un organisme seulement par enfant mineur bénéficiaire.



## INSCRIPTION

Pour l'instruction de votre demande, il conviendra de joindre au formulaire (page précédente) dûment complété et visé par l'organisateur du séjour de vacances, les documents suivants :

- pour les allocataires CAF et MSA :
  - Une copie du livret de famille ou à défaut un extrait d'acte de naissance pour chacun des enfants concernés.
  - La copie du justificatif de quotient familial de 2024 au nom du demandeur délivré par la CAF ou la MSA.
- pour toute autre situation ne relevant pas de la CAF ou de la MSA :
  - Une copie du livret de famille ou à défaut un extrait d'acte de naissance pour chacun des enfants concernés.
  - Votre dernier relevé d'imposition.
  - Un justificatif de l'année en cours au nom du demandeur des prestations familiales et sociales qui lui sont allouées.

LA DATE LIMITE DE DÉPÔT  
DES DEMANDES EST FIXÉE AU  
**5 SEPTEMBRE 2024**

## CONTACTS

Pour tous renseignements complémentaires,  
vous pouvez adresser votre correspondance au :

Département de la Charente  
Direction enfance famille

« COUP DE POUCE POUR LES VACANCES »  
31 boulevard Émile Roux - CS 60 000

**05 16 09 76 47 ou 05 16 09 76 36**

## Eclairage public

Remplacement des lampes anciennes générations très énergivores par des LED  
(Relamping)

L'opération annoncée dans le **Touvr'Express n° 78 de février 2024** est terminée. Sur les 345 lampadaires d'éclairage public 188 dont la configuration le permet ont été remplacés soit 54 % de l'ensemble. Pour mémoire cette opération générera une économie de 5 622 watts soit 63,75% sur la consommation



## Travaux rue Jules Verne à Magnac sur Touvre

La commune de Magnac sur Touvre nous informe que l'entreprise EIFFAGE interviendra pour des travaux de sécurisation de juin à septembre 2024.

Pendant cette période la circulation sera perturbée, l'entreprise mettra tout en œuvre pour limiter les désagréments liés aux travaux en cours.





# Dimanche 7 juillet 2024 - TOUVRE

De 17h à 20h30

Événement organisé par l'ASET Association pour la Sauvegarde de l'Église de Touvre

**Promenade guidée** avec Julien Chabanne guide conférencier du pays d'Art et d'Histoire du GrandAngoulême ; **des sources de la Touvre jusqu'au parvis de l'église Ste Marie-Madeleine.**

**Concert** avec l'ensemble vocal L'Atout Chœur et l'ensemble instrumental Cordes en accord (parvis église).

**Apéritif convivial**

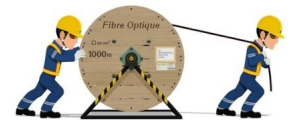
Tarif libre au profit de la réhabilitation de l'église

Renseignements : 06 84 50 06 44 - 07 69 87 52 42



## Information sur le raccordement à la fibre

Orange et le gouvernement ont signé un accord publié au Journal officiel le 17 mars 2024 précisant le point suivant :



"Orange s'engage au plus tard le 17 juin 2024 à déclarer «raccordables à la demande» RAD tous les immeubles non encore raccordables (hors cas de blocage ou de refus ne relevant pas de la responsabilité de l'opérateur d'infrastructure Orange et hors immeubles déjà identifiés comme relevant de difficultés exceptionnelles de construction)".

Orange en tant qu'opérateur commercial s'engage, dans un délai de trois mois après la déclaration des immeubles RAD (17 juin 2024) de prendre en compte toute demande d'un client "

Pour les habitations non raccordées il est donc possible de faire une demande auprès de votre opérateur.

**FITNESS' DANSE**  
Saison 2025  
Le sport pour les 30 à 50 ans.

**La Remise en Forme Chorégraphiée**  
Cardio - Tonification & Renforcement Musculaire - Stretching

**TOUVRE**  
Maison de Quartier

**Fitness'Danse 3x30'**  
**Mardi de 18h30 à 20h**

**NEW!** + 30 min. de Fitness Danse  
+ 30 min. Renforcement Musculaire (Taille/Abdos/Fessiers/Bras/Dos)  
+ 30 min. de Stretching

**Sébastien DRAPEAU**  
Coach Sportif diplômé d'Etat  
Carte Professionnelle 01607ED0074

**06.84.22.68.31**

Autres cours sur Mornac et Angoulême St-Cybard

**BIENTÔT 16 ANS!**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**  
**C'EST OBLIGATOIRE**

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

### Bulletin Municipal de la Mairie de Touvre

1 Route des Sources 16600 Touvre - mairie@touvre.fr - Tél : 05 45 65 50 46

Responsable de la publication : Mme Brigitte BAPTISTE.

Rédaction : Jacques DUBREUIL, Jacques PIOT, Eliane REYNAUD.

Mise en page, impression et distribution par nos soins.

Dépôt légal - Juin 2024.



Rejoignez-nous